

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 25 JUIN 2026**

**N°030**

<b>OBJET :</b>	<b>ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDES À L'INSTALLATION DES PETITES ENTREPRISES DE SERVICES À LA PERSONNE, DE COMMERCE ET D'ARTISANAT AVEC POINT DE VENTE AINSI QU'AUX ASSOCIATIONS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE</b>		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Carcassonne souhaite renforcer l'attractivité de son centre-ville et lutter contre la vacance commerciale en mettant en place un nouveau dispositif d'aides à l'installation commerciale, artisanale, ou de services à la personne, concentré sur des zones spécifiques.

Ce dispositif vise à renforcer l'accompagnement financier de nouveaux projets qualitatifs, dans les rues commerçantes identifiées comme les plus stratégiques.

Les points principaux de ce nouveau règlement sont les suivants :

- Resserrement du périmètre d'intervention aux rues les plus stratégiques (rue Clemenceau, rue Courtejaire, rue de Verdun et rue du Pont vieux) ;
- Maintien des aides au loyer et des aides aux travaux modifiées comme suit :
  - o Aide au loyer :
    - Augmentation du montant total maximum de l'aide à hauteur de 10 000 €(5000 € précédemment) ;
    - Augmentation de la durée de l'aide à 2 ans (1 an précédemment) ;
    - Refonte de son mode de calcul : 60% du loyer réel HT/HC la première année et 40% la seconde année ;
    - Révision du calendrier de versement de l'aide : versement semestriel, soit 4 versements en 2 ans dans la limite de 5000 €par an ;
  - o Aide aux travaux d'installation :
    - Augmentation du montant total maximum de l'aide à hauteur de 10 000 € (5000 € précédemment) avec une prise en charge à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles ;
    - Versement en une fois.
- Maintien de l'aide au paiement des redevances dans le cadre de l'occupation du domaine public pour travaux, dans la limite de 50% du montant total de la redevance acquittée et de 5000 €
- Elargissement de l'éligibilité des bénéficiaires aux associations exerçant une activité commerciale ;
- Elargissement de l'éligibilité des projets en cas de transfert d'une activité située en périphérie ou intra centre-ville vers une rue du périmètre défini.

Dans les limites des crédits alloués annuellement, l'attribution de l'aide sera décidée par la commission conformément à la délibération n° 16 du conseil municipal en date du 09 avril 2026, et dont il est proposé d'actualiser la composition tel que suit :

- M. le Maire, Président ;
- M. Patrick MARTINET, adjoint délégué au commerce, à l'artisanat, à l'industrie, à la redynamisation du centre-ville et au soutien à l'activité économique de proximité ;
- Mme Virginie THOMAS, déléguée auprès du Maire, en charge du tourisme et du port du canal. Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjoint délégué au commerce, à l'artisanat, à l'industrie, à la redynamisation du centre-ville et au soutien à l'activité économique de proximité, en charge des marchés de plein-vent ;
- Mme Chantal POSOCCO, déléguée auprès de l'adjoint délégué au commerce, à l'artisanat, à l'industrie, à la redynamisation du centre-ville et au soutien à l'activité économique de proximité, elle est chargée de l'animation du centre-ville ;
- M. Alexandre DUMONT, adjoint délégué aux finances, à la fiscalité locale, aux affaires juridiques, à la commande publique, à l'urbanisme et au patrimoine ;

Pourront être associés à cette commission pour un appui technique toutes personnes qualifiées de l'administration.

Les critères d'attribution de l'aide sont prévus par le règlement.

Les porteurs de projet seront désormais auditionnés par les membres de la commission afin de présenter leurs projets.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau règlement d'attribution d'aides à l'installation des petites entreprises de services à la personne, de commerce et d'artisanat avec point de vente ainsi qu'aux associations exerçant une activité commerciale ;
- D'approuver le nouveau périmètre d'intervention du dispositif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tous les documents afférents à cette démarche.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32571-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026  
Publication : 06/07/2026